



Séance publique du 26 novembre 2025

Présent(e)s : M. Rasqué, bourgmestre, Mme Glodé, échevine et M. Kim Müller, échevin
Mme Camusel ; M. Aguilera, M. Gereke, M. Kolbet, M. Reckel et M. Schmit,
conseillers ;
Mme Kaspar, secrétaire

Absent(e) / excusé(e) : /
Votant par procuration : /

Le conseil communal décide :

1. unanimement d'approuver la réalisation du projet « Bildungshaus » sur la base des principes directeurs et des croquis présentés par le bureau MC Luxembourg, et ce dans le respect du budget brut de 16,9 millions d'euros tel que soumis par ledit bureau.

2. à 8 voix pour et 1 voix contre (M.Kolbet) d'approuver le budget rectifié 2025 et le projet de budget 2026 de l'Office Social du Canton de Redange (OSCARE), tels qu'arrêtés par son conseil d'administration en sa séance du 03 novembre 2025.

3. unanimement

- d'approuver le devis n°103321 visant la mise en état de la voirie rurale, notamment :
« l'empierrement de la voirie rurale » aux lieux-dits :
« auf der Hondsfott » à Ell, 296 m pour un montant de 114.737,06 € ttc;
« bei Weischbour » à Roodt, 132 m pour un montant de 67.526,05 € ttc.
- d'approuver le devis n°103126 visant la mise en état de la voirie rurale, notamment : « le captage des eaux superficielles sur un chemin rural » aux lieux-dits :
« Gaalgebierg » à Colpach-Bas, 4 m pour un montant de 9000 € ttc.

4. à 5 voix pour 4 voix contre (M. Kolbet, M.Aguilera. Mme Camusel et M.Schmit) de libérer 20 % de la garantie bancaire restant à restituer, c'est-à-dire de retenir 5 % (104.271,72 €) de la garantie bancaire initiale jusqu'à la réception définitive des travaux.

5. unanimement de fixer les droits d'inscription aux cours de sport organisés par la Commune d'Ell.

Catégorie de cours	Droits d'inscription par séance
Cours de sport	7.50 €

Le droit d'inscription ne couvre pas l'acquisition des fournitures requises pour le bon déroulement du cours.



Les droits fixés sont payables sur facture émise par l'administration communale d'Ell ;

6. à 8 voix pour et 1 voix contre (M. Gereke)

de fixer l'indemnité pour l'instructeur du « Poweryoga » organisé par la Commune d'Ell :

Indemnité par soirée pour l'instructeur du « Poweryoga »
125,00 €

7. unanimement d'allouer une subvention spéciale pour les frais engendrés suite à l'établissement d'un plan d'engrais et d'épandage, au montant de 1.350,00 EUR à la société « Biogas un der Atert ».

8. unanimement d'allouer un don de 1000,00 EUR à « Ambulanz Wonsch a.s.b.l. » un don de 1000,00 EUR à « FleegeElteren Lëtzebuerg a.s.b.l. » et un don de 2.000,00 EUR à l'association « Fir d'Kanner a Latäinamerika, Nouvelle PNP a.s.b.l. »

- 9. Rapports des représentants dans les syndicats intercommunaux et autres entités**
10. Affaires courantes et communications
-